

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Commune de MARCK

Enregistrement pour l'exploitation
d'un entrepôt logistique

Société M&L

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société M&L dont le siège social est situé 396 Quai de la Loire (62100) CALAIS, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur le site sis rue Henri Ravisse, sur la commune de MARCK.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 27 septembre 2022.

Le dossier est consultable en mairie de MARCK, commune d'implantation du projet, du 24 octobre 2022 au 21 novembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique avant la fin du délai de consultation du public à l'adresse suivante : pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.